AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Marie MoretCollectionMoret_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 41 (3) ItemMarie Moret à Offroy et Cie, 29 février 1888

Marie Moret à Offroy et Cie, 29 février 1888

Auteur·e: Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 41 (3)
Collation1 p. (479v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers. Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Offroy et Cie, 29 février 1888, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 21/11/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45260

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e<u>Moret, Marie (1840-1908)</u>
Date de rédaction<u>29 février 1888</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère
Destinataire<u>Offroy et Cie</u>
Lieu de destination60, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris

Description

RésuméEnvoi de coupons et d'un certificat d'inscription de 333 obligations Suez 3 %, dont les arrérages doivent être encaissés. Elle demande que la « triste qualité » de veuve soit ajoutée à ce certificat, afin qu'elle puisse exercer

personnellement ses droits.

Mots-clés

Finances personnelles

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 24/02/2023 Dernière modification le 18/09/2023 Me Guise Familistere 29 février 1888

Messieurs offrog et l'é

Sous le pli charge annoucé par la lettre à pointe, se vous envoie, outre les coupons en question, mon certificat 1º 1166 d'instription de 333 obligations suez 3 con dont les arrerages ochaient demain.

Paviller en encaisser le montant, le porter au crédit de mon compte ches vous et me retourner mon certéficat, après y avoir fait inscrire ma thiste qualité de reure que me rend l'exercice personnel de més droits en cas de transferts, remboursements d'obligations et tons actes enfin pour lesquels s'étais précédemment soumire à l'autonisation maritale.

Naviller Messieurs agrès Passurance de mon entière considération

Marie Gadin